

Réf. N° :/LGFP

Conakry, le 05 DEC 2017

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

N°008/L1/LGFP/CED/COC/2017

LES COMMISSIONS ;

Les Commissions, Normes, Ethique, Discipline et Organisation des Compétitions ont au cours de la réunion extraordinaire tenue ce **Lundi 04 Décembre 2017** au siège de la Ligue Guinéenne Football Professionnel, examiné entres autres points inscrits à l'ordre du jour, les rapports des officiels (commissaire et arbitres) du match **HOROYA AC vs AS KALOUM**, comptant pour la 6^e journée, joué au Stade 28 Septembre le **02 Décembre 2017**.

LES COMMISSIONS ;

Après examen et analyse des rapports des Officiels (commissaire et arbitres) de ce match, qui indiquent que des supporters de l'AS KALOUM ont jeté des projectiles dans la loge des officiels et invités de la rencontre. Les supporters, après l'expulsion de l'Entraîneur Assistant de l'AS KALOUM, **Monsieur Mamadou Samba DIALLO "Sam"** pour menaces et injures grossières envers l'Arbitre Assistant, ont commencé à jeter des projectiles dans l'air de jeu atteignant l'Arbitre Assistant 1, occasionnant ainsi l'arrêt temporaire du match.

LES COMMISSIONS ;

Se référant à l'article 57 du Règlement du Championnat National de Liges 1 et 2 Pro. de la saison sportive 2017/2018 qui stipule que: « *Tout Dirigeant ou Encadreur, qui aura à l'occasion d'un match incité les joueurs ou les supporters à se conduire de manière incorrecte ou antisportive à l'égard d'un Officiel ou à porter main sur celui-ci, fera l'objet de sanction conformément au point spécifié dans le barème de sanction* ».

DECIDENT :

1. L'Entraîneur Assistant de l'AS KALOUM, **Monsieur Sam DIALLO** est suspendu pour **quatre (04) matches** à partir de la 7^e Journée pour comportement anti sportif au cours du match **HOROYA AC vs AS KALOUM**.
2. Se référant au Barème de Sanctions, **Chapitre X** « *Comportements des Dirigeants et Encadreurs admis dans la surface technique, comportement antisportif, menaces verbales, intimidation à l'égard d'un officiel de match* »

Le club **AS KALOUM** est soumis au paiement d'une amende de **Deux Millions Cinq Cent Mille (2.500.000) Francs Guinéens** pour le **comportement anti sportif de son Entraîneur Assistant**. Ce montant sera versé à la comptabilité de la Ligue Guinéenne de Football. A défaut, il sera prélevé sur la 1^{ère} tranche de la subvention accordée au club, saison sportive 2017/2018.

Pour le comportement des supporters de l'AS KALOUM.

LES COMMISSIONS ;

Après analyse et examen des rapports des officiels (commissaire et arbitres).

DECIDENT :

1. **D'infliger une amende de Cinq Millions (5.000.000) de Francs Guinéens** pour non encadrement de ses supporters, au cours de la rencontre **HOROYA AC vs AS KALOUM**, comptant pour la 6^e Journée du Championnat National de Ligue 1 Pro ;
2. **Un dernier avertissement avec inscription au dossier est adressé à l'AS KALOUM pour comportement anti sportif de ses supporters ;**
3. **En cas de récidive, les matches de l'AS KALOUM seront délocalisés ou joués à huis-clos.**

Sportivement et professionnellement vôtre.